



*l'énergie
solidaire !*

Un projet pour la Sarthe et les Sarthois-es

«La Sarthe à Gauche, l'énergie solidaire !», c'est avec cette ambition que nous présentons à vos suffrages 84 candidates et candidats (42 titulaires et 42 suppléants), aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Nos candidats soutenus par le Parti Socialiste et le Parti Radical de Gauche, ont l'ambition de rassembler très largement les Sarthoises et les Sarthois autour des valeurs de justice et de partage républicaines qui nous animent. Issus de différentes composantes de la gauche, beaucoup d'entre nous représentent la société civile.

En soumettant à vos suffrages notre projet dans l'ensemble des 21 cantons du département, nous affichons la volonté de favoriser une nouvelle orientation pour le Département et représentons l'émergence d'une majorité de Gauche au Conseil départemental de La Sarthe.

«L'Énergie» d'abord, parce qu'elle est essentielle face aux défis qui sont aujourd'hui à relever. Devant l'exclusion dont sont victimes un grand nombre de nos concitoyens (jeunes, salariés privés d'emploi, personnes dépendantes), nous mettrons en œuvre un plan d'actions qui répondra à vos difficultés du quotidien. Nous inscrivons cette action dans un Département qui doit développer l'économie et l'emploi sans laisser à quelques uns les profits et dividendes, et au plus grand nombre les sacrifices et la rigueur. Nous favoriserons pour cela les projets qui valorisent le progrès sans recherche effrénée du profit et d'accaparement des richesses, et qui visent à replacer les citoyens au cœur des décisions qui les concernent.

Notre énergie est celle de l'intérêt général, notre volonté est celle de l'action collective et de la nécessité de la participation citoyenne.

L'énergie encore, car face aux risques et inquiétudes qui pèsent sur notre planète, nous croyons profondément que la Sarthe a un rôle privilégié à jouer dans l'invention d'un modèle écologique de développement. Elle doit s'inscrire véritablement dans l'innovation, l'économie verte, qui sont créatrices d'emplois et respectent notre environnement et notre cadre de vie.

L'énergie, parce qu'à l'expérience et la compétence de nos candidats sortants qui ont choisi de renouveler leur mandat, s'ajoute le dynamisme des nouveaux candidats. Ils apporteront renouvellement, jeunesse, diversité et enrichissement.

Énergie enfin, parce que, nous vous demandons de vous mobiliser, et d'exprimer clairement par votre vote le choix d'une nouvelle politique Départementale résolument tournée vers l'avenir du Département.

Solidaire, parce que c'est bien la vocation d'un Département que d'être particulièrement attentif, actif et efficace auprès des personnes les plus fragiles, des jeunes, des personnes âgées ou en situation de handicap et des salariés victimes de la crise.

Solidaire, parce que cela correspond tout naturellement à nos valeurs de Gauche et républicaines, de fraternité et de partage. Cela correspond aussi, profondément, à l'histoire de la Sarthe, marquée par les luttes pour les droits politiques ou sociaux et par les actions de solidarité.

Solidaire, parce que notre Département est unitaire. La ville et la campagne sont des territoires indissociables qu'il ne faut pas opposer l'un contre l'autre. Nous contribuerons à valoriser l'ensemble du Département en soutenant le monde rural tout en valorisant les atouts de la ville.

Solidaire en s'attaquant aux problèmes du quotidien que vous rencontrez. Nous agirons pour favoriser la présence des médecins sur l'ensemble du Département. Nous travaillerons au plus proche de vos préoccupations en développant les guichets de proximité. Nous soutiendrons les communes et les communautés de communes dans leurs projets pour développer les services et leurs infrastructures. Nous accompagnerons les associations qui assurent le lien social essentiel à la vie citoyenne.

L'enjeu de ces élections est à la fois simple et primordial. Nous affirmerons que le service public local repose sur l'action du Département et sa coopération avec les communes et les intercommunalités. Le vivre ensemble s'appuiera sur un lien social fort et la richesse des initiatives culturelles ou sportives, qui doivent être appuyées par le Département.

Le Département, par son action sociale et sa proximité, garantit une protection sociale à celles et ceux qui sont dans la difficulté. Bien que l'état doit garder comme premier devoir le financement des dispositifs existants de solidarité nationale qu'il a confié aux Départements (Revenu de solidarité, allocations pour les personnes âgées ou handicapées), les choix imposés sont malheureusement aujourd'hui tout autres.

Avec nous, le Département protégera ses habitants des épreuves de la vie. Au-delà des dispositifs nationaux, nous traiterons rapidement les situations les plus urgentes, pour lesquelles les réponses ne sont pas aujourd'hui immédiates. Pour les jeunes en particulier, nous développerons l'accompagnement vers l'autonomie et donnerons une priorité à l'Éducation dans des collèges qui ne seront pas privatisés.

Et parce que nous ne réduirons pas le Conseil Départemental à un rôle de simple caisse départementale d'allocations, nous voulons qu'il continue à peser davantage dans l'aménagement équilibré du territoire. Nous favoriserons les déplacements alternatifs à la voiture, construirons des logements sociaux, encouragerons la création d'équipements concertés entre les communes, protégerons la ressource en eau ...

L'énergie solidaire se déclinera dans de véritables choix d'aménagements du territoire que nous défendrons dans la concertation.

La Sarthe à gauche, c'est aussi un Département où chacun réduira son impact sur l'environnement pour se déplacer, habiter, produire ou consommer. C'est cela notre conception de la croissance écologique et d'une collectivité qui protège ses ressources.

La Sarthe, c'est notre bassin de vie à tous. Nous sommes convaincus que les compétences du département doivent rester celles de la proximité. Il doit être aussi un espace de citoyenneté active et vivante dans lequel les élus en responsabilité agissent au quotidien sans cumuler leurs fonctions locales avec des mandats nationaux.

Avec nous, le Département sera géré depuis la Sarthe et non depuis Paris.

Tous les objectifs que nous vous présentons sont réalistes dans un contexte législatif ou les finances publiques sont contraintes. Ces objectifs seront atteints avec votre adhésion et votre participation ainsi qu'une gestion saine et maîtrisée.

Les 22 et 29 mars 2015, vous avez rendez-vous avec l'énergie solidaire !

Pour les candidat(e)s de La Sarthe à gauche, l'énergie solidaire.

Avec votre confiance
Christophe Chaudun

Christophe CHAUDUN
Chef de file « La Sarthe à gauche »



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

① Un département qui protège l'enfance et soutient les familles

La politique du Conseil départemental en direction de l'enfance et de la famille doit permettre aux familles d'exercer dans les meilleures conditions leur rôle de parents, d'élever et d'assurer le développement physique, psychique et social de leur enfant. Pour cela, le Conseil départemental met en œuvre diverses actions sociales, médico-sociales et éducatives adaptées aux aspirations ou aux difficultés des familles, des enfants et adolescents. Ces actions menées en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs du Conseil départemental devront se structurer autour de plusieurs orientations :

Observer pour agir

Face à la complexité de l'environnement en matière d'enfance, l'efficacité de l'action départementale et la pertinence de son pilotage passent par une connaissance fine et actualisée de la réalité (besoins, public, offre...). Ceci nécessitera la mise en place d'outils et de dispositifs d'observation opérationnels comme **l'observatoire de la protection de l'enfance**.

Soutenir les modes d'accueil de la petite enfance

L'évolution des modes de vie, des contraintes professionnelles, ainsi que le renforcement des difficultés des familles à exercer leur fonction parentale, nécessitent de soutenir quantitativement mais surtout qualitativement les modes d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil départemental apportera un soutien aux collectivités locales pour la réalisation de **crèches et haltes-garderies** dans le cadre des Contrats de Territoires Départementaux. L'enjeu reste de soutenir une diversification des modes d'accueil permettant de s'adapter au mieux aux besoins : horaires atypiques, enfants en situation de handicap, besoin de petites capacités d'accueil collectif...

Par ailleurs, le Conseil départemental sera très attentif au maintien d'un tissu vivant d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire en soutenant les initiatives locales : **réseau d'assistantes maternelles, maison des assistantes maternelles, micro crèches**. L'effort de formation des assistantes maternelles sera poursuivi.

Enfin, le Conseil général en lien avec la CAF, les Communautés de communes et les communes devra veiller à l'adaptation des besoins de garde aux populations et aux territoires en incitant, notamment, à une plus grande mutualisation des moyens entre les collectivités d'un même bassin de vie.

Développer les interventions préventives en faveur des parents et des jeunes

Afin de répondre aux besoins nouveaux, tout particulièrement en secteur rural confronté à des évolutions démographiques et sociologiques fortes, les activités prénatales et bilans en écoles maternelles seront développés. De même, le Conseil départemental devra réorganiser sa politique en matière de Protection maternelle afin de venir en soutien aux jeunes mamans qui en ont le plus besoin. A ce titre, l'action du Département devra contribuer à un meilleur dépistage des familles en difficultés, en partenariat, avec la médecine scolaire.

Un soutien accru sera apporté à l'ensemble des initiatives visant au renforcement des liens parents-enfants et notamment à la **Maison Départementale des Adolescents dont le développement de permanences sur le territoire départemental** sera encouragé. Le Conseil départemental devra être davantage à l'initiative d'actions en faveur de parentalité afin d'aider les parents à être à nouveau en position de responsabilité par rapport à leurs enfants.

Un partenariat avec la CAF devra permettre de développer le recours au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui permet de soutenir des projets en faveur des jeunes en dehors du temps scolaire.

De même, le Conseil départemental encouragera les projets favorisant les liens intergénérationnels entre les plus jeunes et nos aînés.

Les actions de prévention de la délinquance confiées à la Sauvegarde Sarthe – Mayenne seront poursuivies avec le souci d'un meilleur contrôle par le Conseil départemental des actions entreprises et par une recherche d'une plus grande adéquation entre les actions et la réalité mouvante du terrain.

Par ailleurs, le Conseil départemental soutiendra davantage les classes – relais qui permettent de lutter avec efficacité contre la déscolarisation des collégiens et le décrochage scolaire des collégiens en lien avec le Conseil régional qui exerce désormais cette compétence.

Adapter le dispositif de protection de l'enfance

Compétence obligatoire forte du Département, la protection de l'enfance est aujourd'hui interrogée par les évolutions sociales et législatives. Le Conseil départemental affirmera des orientations structurantes visant à améliorer ce dispositif :

- **placer l'enfant au centre de l'action** en maintenant, chaque fois que cela est possible, la relation avec son environnement familial et social ;
- développer la prévention éducative et adapter les modes de prise en charge aux besoins : la priorité est donnée au développement et à la diversification des aides à domicile ;
- améliorer le pilotage du dispositif, les modalités de repérage et d'évaluation et les articulations entre les différents acteurs avec notamment l'action de la cellule « Veille Enfance en Danger ».

Faire vivre un projet d'établissement du Foyer de l'enfance

Malgré de nouveaux locaux, le Foyer de l'enfance vit au rythme de crises qui mettent à mal le bien-être des enfants et mettent en difficulté le personnel de la structure. En lien avec le personnel de l'établissement, le Conseil départemental élaborera **un projet d'établissement permettant d'apaiser les tensions au sein du Foyer** et mieux répondre aux situations d'urgence.

Créer un espace départemental de l'adoption

Afin de permettre aux adoptants d'être mieux informés et accompagnés avant et après l'adoption et aux enfants adoptés de bénéficier d'un suivi, le Conseil départemental créera un **espace adoption bien identifié facilitant l'accès des usagers** à l'ensemble des acteurs (service départemental et associations) et favorisant le partenariat entre ceux-ci.

Promouvoir l'Égalité Femmes / Hommes

Le Conseil départemental de la Sarthe s'engagera fortement dans la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes en mettant en place **une Charte sur l'égalité des femmes et des hommes**, en soutenant les associations œuvrant dans ce domaine et en valorisant par des initiatives locales. Par ailleurs, le Conseil départemental soutiendra la création d'un observatoire départemental des violences faites aux Femmes ainsi que les projets d'hébergement d'urgence.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

② Un département porteur d'une action sociale proche des Sarthois

Le Conseil départemental de la Sarthe dispose d'atouts indéniables en matière d'action sociale à travers ses 300 travailleurs sociaux. Pour autant, le Conseil départemental devra amplifier son action sociale de proximité dans quatre directions :

Réussir la territorialisation des équipes de travailleurs sociaux

La réorganisation des circonscriptions d'Action Sociale menée dans la précipitation et en dépit du bon sens a le plus souvent conduit à éloigner les travailleurs sociaux de la population et à dégrader les conditions de travail des agents du Conseil départemental. Cette situation n'est pas satisfaisante, c'est pourquoi nous proposerons de revoir l'organisation des Circonscriptions d'action sociale avec un seul objectif : **rendre un service de qualité au plus près de la population**. Cette action sera étroitement liée à la mise en place des Maisons du Département.

Soutenir les centres sociaux

Le Conseil départemental apportera son soutien à la mise en place et au fonctionnement des Centres sociaux dans le cadre de Contrats d'objectifs conclus pour une période de trois années. **Un effort particulier sera dirigé en faveur des actions de parentalité**. Une attention spéciale sera accordée au Centre social Voyageurs 72 eu égard à la spécificité de son public et de son territoire d'intervention.

Consolider le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le soutien aux quartiers relevant de la politique de la Ville sera renforcé à travers un soutien accru au Contrat de ville qui concerne les communes d'Allonnes, Coulaines, Le Mans et Sablé-sur-Sarthe. A ce titre, **le Conseil départemental sera signataire du prochain Contrat de ville**.

Mettre en place un Plan pour la démographie médicale

Devant le manque de médecins, notamment en zones rurales, le Conseil départemental se mobilisera pour garantir à tous les Sarthois un accès aux soins en de proximité favorisant l'installation et le maintien de médecins dans le Département.

Nous proposerons dans le cadre de nos compétences et en lien avec l'Agence régionale de Santé **la mise en œuvre d'un plan départemental pour la démographie médicale** réalisé

avec les acteurs de la santé à partir d'un diagnostic partagé. Plusieurs actions renforceront l'attractivité du Département pour les médecins :

Le Conseil départemental proposera une bourse aux étudiants en médecine par des contrats d'engagements. En contrepartie, à l'issue de leur formation, les jeunes médecins exerceront leur activité professionnelle dans les zones rurales et déficitaires de notre Département sur une période de 5 années. Cette offre sera élargie aux chirurgiens dentistes et à d'autres professions médicales.

Nous participerons à l'aide au logement pour les médecins stagiaires.

En complément, le Conseil départemental développera l'accompagnement pour aider à l'installation, à la recherche d'un logement, d'un emploi pour le conjoint, ou encore d'un mode de garde.

Par ailleurs, dans le cadre des Contrats de Territoires Départementaux, le Conseil départemental participera aux projets de maisons ou centre de santé, antennes rurales de proximité liés à un projet de santé de territoire afin de ne pas créer de «coquilles vides». Nous assisterons les professionnels de santé et les élus dans la réalisation de leur projet de santé de territoire.

Enfin, la prévention et l'éducation thérapeutique seront largement soutenues et les actions innovantes telle la télémédecine seront encouragées et le Conseil départemental favorisera le développement et la promotion des réseaux professionnels.

③ Un Département aux côtés des Personnes âgées

Le soutien aux personnes âgées relève de la compétence obligatoire du Conseil départemental. La politique en faveur des personnes âgées ces prochaines années devra tenir compte du vieillissement de la population de la Sarthe, de la forte progression à venir de la dépendance physique et/ou psychique des plus âgés. Dans ce domaine, nous souhaitons favoriser sur l'ensemble du territoire la mise en place d'une palette de réponses aux besoins qui soit accessible à tous les habitants de la Sarthe quelles que soient leurs ressources. La politique en faveur des personnes âgées sera structurée autour deux axes essentiels :

Favoriser le maintien à domicile

Vivre ses vieux jours à domicile est aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des Sarthois et Sarthoises. Les efforts du Conseil départemental devront donc en premier lieu porter sur le **développement d'une prévention active** pour permettre ce maintien à domicile. Cela passe par l'adaptation des logements, la réalisation de bilans de santé réguliers, la lutte contre l'isolement par l'animation, l'accès aux transports, le développement de liens intergénérationnels ...

Cette ambition sera notamment servie par le soutien financier à de nombreux services prestataires et à l'offre d'aides à domicile comme la prestation autonomie (APA) et l'aide ménagère. Toutefois, le Département devra rompre avec la politique actuelle qui limite les interventions des aide-ménagères à 30 minutes ce qui dans certains cas relève de la maltraitance.

Le Conseil départemental favorisera également l'**aide à l'entourage des personnes âgées** dépendantes, tout particulièrement pour les proches de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. Il encouragera également l'adaptation des habitats aux nouveaux besoins des personnes âgées, et s'impliquera dans le développement de solutions alternatives à l'hébergement comme l'accueil de jour et l'accueil temporaire.

En alternative aux maisons de retraite, nous travaillerons avec les bailleurs sociaux du département à la réalisation à titre expérimental de logements regroupés pour personnes âgées dans les centres bourgs à proximité des commerces et services. Une attention particulière devra être apportée à la mixité des locataires avec des programmes mélangeant personnes âgées et jeunes couples avec enfants afin de favoriser le caractère intergénérationnel de ces résidences.

A ce titre, le Conseil départemental expérimentera, en s'appuyant sur le milieu associatif, un système de téléassistance qui pourra être ensuite étendu à l'ensemble des personnes le souhaitant.

Une attention particulière sera accordée aux aidants (conjoint, famille, proches ...) ainsi que les professionnels médico-sociaux par des formations et des actions d'échanges et de partage des expériences.

Enfin, le maintien à domicile est également lié au maintien d'une offre de santé de proximité de qualité, question essentielle pour notre Département qui fera l'objet d'un Plan départemental pour la démographie médicale.

Améliorer les conditions d'hébergement

Le rôle du Conseil départemental consistera à soutenir financièrement les projets de construction de nouveaux établissements, de rénovation et de mise aux normes des établissements existants en prenant en compte les besoins par territoire. Soucieux d'offrir des coûts d'hébergements maîtrisés, **le Conseil départemental privilégiera avant tout les établissements publics ou associatifs à but non lucratif**. De même, la politique départementale devra viser l'amélioration de l'encadrement des personnes âgées au sein des structures dans le cadre d'un prix de journée maîtrisé.

Une attention particulière devra être apportée à la qualité et la formation des encadrants. Enfin, dans le cadre des projets d'établissements, le Conseil départemental encouragera les projets favorisant les liens intergénérationnels entre les plus jeunes et nos aînés.

Clarifier les rôles de chacun au service des usagers

La forte dispersion des organismes intervenant auprès des personnes âgées (CLIC, CIDPA, MAIA ...) rend très difficile l'accès aux services pour les personnes âgées et leurs familles. L'information concernant les différentes possibilités offertes par les organismes de prise en charge n'est souvent accessible qu'à partir d'une période d'hospitalisation ou de rupture dans la vie normale de la personne.

Aussi, le Conseil départemental poursuivra le processus engagé afin de de **clarifier et de restructurer les organismes concernés par cette problématique**. Cela passera notamment par le développement des informations autour des parcours de soin et de prise en charge médico-sociale avec les moyens de communication moderne.

Redonner son autonomie au CODERPA

Dirigé par un Conseiller départemental de la majorité depuis les lois de décentralisation de 2004, le CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) a perdu son indépendance. Nous proposerons que **le Président du CODERPA soit désormais une personnalité issue des 16 associations le composant** afin de lui redonner son autonomie et sa capacité d'interpellation des pouvoirs publics.



*l'énergie
solidaire!*

Un département qui protège et soutient tous ses habitants

④ Un département qui soutient les personnes en situation de handicap

«Intégration» doit être le maître mot de la politique départementale en direction des personnes handicapées. Soutenues dans les actes de la vie quotidienne, les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et doivent bénéficier des mêmes droits que le reste de la population.

Bien vivre en société, dans sa commune, dans son quartier

L'intégration, l'information, le respect du choix du mode de vie des personnes handicapées et de leur entourage seront les axes d'actions privilégiés du Conseil départemental. Il s'agira de **favoriser l'intégration professionnelle et l'accès aux loisirs** (via des subventions aux associations) des personnes handicapées, tout en développant l'accessibilité des transports et des équipements.

La Loi handicap du 11 février 2005 reconnaissant explicitement pour la première fois la spécificité du handicap psychique a permis l'émergence groupe d'entraide mutuelle (GEM) à destination des personnes souffrant de troubles. Le Conseil départemental devra être attentif au soutien équitable des dispositifs existants sur l'ensemble du territoire car les GEM contribuent pleinement à lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale en instaurant à la fois des liens sociaux réguliers entre pairs et avec le reste de la cité.

Pouvoir vivre chez soi

La loi sur le handicap du 11 février 2005 a instauré un réel droit à compensation et institué la prestation de compensation du handicap (PCH) qui rompt avec le caractère partiel et ciblé des anciennes allocations. Celle-ci vise à prendre en compte les besoins et aspirations de la personne handicapée autour de son projet de vie. Le Conseil départemental mènera ainsi des actions **favorisant le maintien des personnes à domicile et l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite**.

Pouvoir être accueilli dans une structure adaptée

Le Conseil départemental poursuivra le développement de l'offre d'accueil en hébergements et services spécialisés chaque année. En outre, un renforcement de la qualité de l'accueil familial sera engagé. Dans ce cadre, le Département accentuera ses **efforts en direction des personnes handicapées vieillissantes** pour lesquelles les places en établissement restent trop limitées.

Mieux informer les usagers et coordonner les acteurs

L'action en direction des personnes handicapées nécessite une collaboration étroite de tous les acteurs concernés. La loi du 11 février 2005 a modifié profondément le cadre juridique précédent en instaurant la création, dans chaque département, d'une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Mise en place par le Conseil départemental, la MDPH associe également l'État, les organismes de protection sociale et diverses associations pour apporter ensemble des réponses aux personnes handicapées et à leurs familles.

Des efforts importants devront être accomplis en termes d'accueil du public et de délai de traitement des dossiers qui ne devra pas excéder 3 mois. **Des permanences de la MDPH seront mises en place dans les Maisons du Département** afin de rapprocher la MDPH des publics ne résidant pas sur l'agglomération mancelle.

Le Conseil départemental devra également mettre en œuvre les conditions d'accessibilité de ses services aux personnes handicapées à travers l'aménagement de ses sites, l'accessibilité de ses publications ou encore la mise à disposition d'un système d'interprète en langue des signes.

Enfin, le Conseil départemental mettra en œuvre un guide de l'accessibilité à destination des collectivités locales et autres acteurs du Département.

⑤ Un département qui œuvre pour l'insertion des demandeurs d'emploi

Le Conseil départemental a un rôle de pilote de l'action sociale et doit se porter garant du droit des plus fragiles. L'exclusion provoque des difficultés financières qui mettent en péril l'accès aux biens de première nécessité, limitent l'accès aux soins et à la prévention et restreignent la mobilité géographique.

Favoriser l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

La politique d'insertion des bénéficiaires du RSA devra d'abord viser le **développement de l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active**, en particulier par les contrats d'avenir, les CIRMA (Contrats insertion-Revenu Minimum d'Activité) en CDI (contrat à durée indéterminée). Le Conseil départemental incitera les entreprises à l'embauche de publics prioritaires (jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires du RSA) par le biais de divers dispositifs de soutien.

Construire des parcours d'insertion différenciés avec l'ensemble des partenaires

En matière d'insertion, la pluralité des publics est forte et rend nécessaire l'élaboration de processus d'insertion différents en fonction du profil de chaque demandeur d'emploi. Quand certaines personnes peuvent reprendre un emploi sans difficultés d'autres nécessitent un accompagnement sur le long terme.

Pour les personnes plus éloignées de l'emploi immédiat, le Conseil départemental poursuivra sa **politique de soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre de conventions triennales** leur assurant une plus grande visibilité dans leur gestion. Ce soutien devra être plus transparent par l'adoption d'un barème commun à l'ensemble des structures. Il sera mis fin aux appels à projets concurrentiels initiés par le Conseil général afin retrouver plus de cohérence entre les différents acteurs de l'insertion et mettre fin à la concurrence que se livre les associations pour obtenir des financements.

Des efforts particuliers devront être fait pour permettre le développement de nouveaux supports d'insertion (exemple : chantiers numériques) s'adressant notamment au public féminin qui représente la majorité des allocataires du RSA.

Enfin, afin de renforcer les parcours d'insertion, le Conseil départemental favorisera la création d'entreprises d'insertion en apportant une aide identique à celle des chantiers pour les personnes allocataires du RSA. L'aide à la mobilité sera développée.

Développer les « clauses d’insertion » dans les chantiers publics

Le Conseil départemental initiera la **mise en œuvre d’une «commande publique socialement responsable»** afin de faire en sorte que les marchés publics départementaux comportent des éléments à caractère social. La clause dite «sociale» ne conditionnera pas le choix de l’entreprise mais sera une condition d’exécution du marché à laquelle chaque titulaire d’un marché public devra répondre. Par ailleurs, le Conseil départemental assurera la promotion des clauses d’insertion auprès des maîtres d’ouvrages publics locaux et notamment les techniciens chargés du montage et du suivi des dossiers.

Créer un Fond Départemental de Solidarité

Dans le cadre de sa compétence légale en matière de politique de solidarité, le Conseil départemental constituera un Fonds Départemental de Solidarité destiné à soutenir les publics les plus fragiles.

Ces aides financières extra-légales s'adresseront aux personnes en situation de pauvreté, de précarité, en difficultés ponctuelles du fait d'accidents de la vie ou entrant en démarche d'insertion afin de consolider leur parcours. La gestion de ces aides financières sera déconcentrée au niveau des territoires afin que l'instruction soit réalisée au plus près des besoins et assure l'accompagnement dans la durée des personnes. Ce fonds sera alimenté dans un premier temps par le regroupement des différentes aides actuellement mises en œuvre par le Conseil départemental.

Parallèlement à cette évolution, un travail sera engagé pour **s’impliquer dans l’offre de micro-crédit personnel à l’échelle départementale.**

Dans le cadre de la réforme de la protection juridique des majeurs, le Conseil départemental mettra en place des mesures d’accompagnement social personnalisé (MASP) pour aider des personnes dont la santé ou la sécurité sont menacées par les difficultés qu’elles éprouvent à gérer leurs ressources.

Optimiser le dispositif d’accès au logement

«Permettre à chacun de se loger dignement » : le droit au logement est un droit fondamental et prioritaire inscrit au cœur même de la compétence du Conseil départemental.

Dans ce domaine, la stratégie départementale consistera à :

- Positionner le **Fonds Solidarité Logement (FSL) comme un véritable levier financier au service des projets d'insertion des ménages** et le rapprocher des acteurs territoriaux. L'évolution de ce dispositif permettra de l'ouvrir à de nouvelles catégories de population (travailleurs pauvres, gens du voyage), à le rendre plus lisible et en améliorer le pilotage et les modalités de partenariat.
- Participer avec l'État au renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALD) qui devra, entre autres, accorder une priorité aux personnes hébergées ou logées à titre temporaire et se mobiliser contre le logement indigne.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

⑥ Un département qui aide ses jeunes à démarrer dans la vie

Le Conseil départemental est chef de file du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) depuis 2005. Celui-ci permet de délivrer des aides financières ponctuelles sur différents thèmes (subsistance, logement, projet de formation, projet professionnel, ...). Il permet également de mener des actions collectives dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de l'éducation, de la santé, de la mobilité, du logement.

Expérimenter un Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes

Le Conseil départemental expérimentera, au sein du Fonds d'Aide aux Jeunes, une action volontariste, le «Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes» (CSAJ) qui permettra **d'apporter aux jeunes âgés de 16 à 25 ans les moyens de réaliser leurs projets d'insertion à travers un accompagnement personnalisé et une aide financière.**

Concrètement, ce contrat proposé aux 16-25 ans visera à accompagner, sur un temps limité, le jeune qui souhaite se sortir d'une situation difficile et qui en montre la volonté à travers un véritable projet personnel. Un contrat négocié d'objectifs sera alors signé entre le jeune bénéficiaire et le Conseil départemental.

Ce projet pourra concerner divers sujets dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la mobilité, de l'emploi ... On peut ainsi imaginer une aide pour l'obtention du BAFA ou la formation à la conduite automobile.

La signature du contrat entre le jeune et la collectivité se fera après l'aval des commissions d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes, qui fonctionnent déjà mais ne peuvent apporter qu'une aide ponctuelle aux moins de 25 ans en difficulté. Un partenariat actif avec les Maisons de l'emploi, et les Missions locales permettra d'assurer le suivi du jeune bénéficiaire afin d'assurer la réussite du dispositif.

Ce dispositif devra s'articuler pleinement avec la Garantie jeunes récemment mise en place au niveau national.

Conforter notre confiance et notre soutien en la Jeunesse de notre département :

La Richesse de notre territoire c'est aussi la pluralité de sa jeunesse. Le Conseil départemental devra **accompagner et apporter sa confiance à cette jeunesse porteuse de projets.**

Cet accompagnement se fera sous forme matérielle ou administrative en fonction du projet.

Le Conseil Départemental soutiendra tous les dossiers innovants (Associatifs, professionnels, Solidaires...) ayant été validé par une commission départementale d'experts. La volonté du conseil Départemental étant d'inciter, favoriser, accompagner et orienter une jeunesse de projets, innovante, ambitieuse et dynamique. Pour cela, une attention toute particulière sera demandée à chaque Conseiller(ère) Départemental(e) dans l'attribution de sa dotation cantonale.

Pour les futurs créateurs d'entreprises, Le Conseil Départemental financera (après étude des dossiers) le stage « 5 jours pour Entreprendre » (180€ par personne et par stage), afin de conforter, appuyer et donner les bons outils aux futurs créateurs d'entreprise de moins de 26 ans. Nous voulons donner à la jeunesse Sarthoise les moyens d'aboutir et de réussir.

Enfin, le Conseil Départemental soutiendra toutes les initiatives favorisant la mixité territoriale liant Urbanisation et Ruralité. Une fois encore, nous favoriserons la connaissance des spécificités locales afin de permettre aux jeunes Sarthois d'OSER faire ensemble.

Prévenir le mal être des jeunes

L'adolescence est un cap particulièrement difficile à franchir pour de nombreux jeunes qui sombrent parfois facilement dans différentes dérives et conduites à risque. C'est pourquoi, les initiatives prises par les associations doivent être soutenues par le Conseil départemental en lien avec l'Education Nationale. Le Conseil départemental renforcera son action pour répondre au mal être d'une partie de la jeunesse en **soutenant les Points Accueil Écoute Jeunes** et en menant, avec ses partenaires, des campagnes de prévention des conduites à risques notamment auprès des Collégiens.

Soutenir les projets d'éducation aux médias

La consommation de programmes audiovisuels violents conduit à des comportements agressifs et à une violence considérée comme un mode de règlement normal des conflits, et ce dès le plus jeune âge. Aussi, le Conseil départemental développera en direction du public Collégiens des actions **favorisant l'éducation aux médias** et apportera son soutien aux actions des collectivités locales.



Un département qui protège et soutient tous ses habitants

7 Un département qui prépare l'avenir : priorité à l'Éducation

Au delà des collèges, la politique Éducation est l'objet d'un engagement particulièrement fort : dans ce domaine, le Conseil départemental exprimera sa volonté d'accompagner les jeunes vers la citoyenneté en contribuant à la réussite du parcours éducatif de tous les jeunes.

Rénover et entretenir les collèges publics

Concernant le parc existant, le Conseil départemental mettra en œuvre le Plan de rénovation et de modernisation des établissements en centrant son effort sur les travaux liés aux nouvelles normes de mise en accessibilité des locaux et par la volonté, dans le cadre d'une démarche de développement durable, d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Dans ce cadre, **notre nouvelle majorité départementale refusera la privatisation de certains établissements** dont la reconstruction est prévue dans le cadre de Partenariat Public-Privé (contrats de partenariats). Nous proposerons de confier ces travaux aux sociétés d'économie mixte agissant déjà dans le Département.

Rénover les établissements n'est pas suffisant. Encore faut-il que le patrimoine soit correctement entretenu. Dans ce domaine, le Conseil départemental sera attentif aux conditions de travail des agents TOS qui contribuent activement aux efforts de la collectivité pour offrir un cadre de travail agréable aux collégiens.

Nouvelles technologies dans les collèges : Passer de la parole aux actes

Le plan massif d'équipement informatique des collèges tant attendu sera mis en œuvre dans un délai très court afin de rattraper le retard accumulé ces dernières années et combler les fortes disparités existantes entre les établissements. A terme chaque collège devra être équipé au minimum de **30 postes informatiques et d'un tableau blanc interactif pour 100 élèves**. L'ensemble des locaux devra être câblé et chaque salle équipée d'un vidéoprojecteur. L'ensemble des établissements sera relié à la fibre optique. Une attention toute particulière devra être apportée à la maintenance des équipements dans un cadre public.

Le Conseil départemental poursuivra l'amélioration progressive de l'Espace numérique de travail en lien avec le Rectorat de Nantes et la Région des Pays de la Loire.

Ajuster la carte scolaire aux capacités des établissements

Face à l'explosion démographique de certains secteurs alors qu'ailleurs des collèges perdent des élèves, le Conseil départemental prendra, chaque fois que nécessaire, ses responsabilités pour **faire évoluer la carte scolaire dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'ensemble de la communauté scolaire.**

Financer les actions scolaires

Le Conseil départemental renforcera son soutien aux établissements dans le cadre d'une **aide annuelle aux collèges leur permettant de mettre en œuvre les projets inscrits par leur équipe éducative dans le projet d'établissement.** Cette aide dite «actions globalisées» sera calculée en fonction du nombre d'élèves avec une bonification pour les établissements en ZEP et les établissements de zone rurale. 25% des crédits devront être ciblés vers la pratique et la diffusion culturelle.

L'ouverture des Collèges à la vie culturelle du Département sera encouragée mais devra faire l'objet d'un travail plus étroit avec les équipes enseignantes afin que les activités proposées par le Département soient en adéquation avec les besoins des enseignants et les programmes scolaires.

Enfin, en lien avec le Conseil régional, le Conseil départemental œuvrera pour lutter contre le décrochage scolaire des collégiens en soutenant les dispositifs existants et les communes qui s'y investissent.

Une aide aux familles pour la restauration scolaire

Afin d'offrir à chaque enfant un repas équilibré chaque jour, le Conseil départemental mettra en place une **tarification de restauration scolaire des collèges en fonction des revenus des parents.**

Des repas équilibrés et sains

Le Conseil départemental **affirmera le principe de service public de la restauration scolaire** et favorisera l'introduction de produits locaux dont une part significative devra être issue de l'agriculture biologique.

Un pass'loisirs pour les collégiens

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la lecture, aux arts, aux sports et aux loisirs, le Conseil départemental mettra en place un **pass'loisirs pour l'ensemble des collégiens du département** à l'image du pass'culture – sport mis en œuvre par la région des Pays de la Loire. Ce livret offrira des réductions sur les livres, les places de spectacles, les inscriptions aux activités sportives ou encore l'entrée aux activités ludiques qui se sont développées ces dernières années.

Assurer le transport des élèves

Le Conseil départemental affirmera le principe d'une participation financière limitée des familles aux transports scolaires. Afin d'assurer une meilleure sécurité, le Conseil départemental organisera **des campagnes de sensibilisation des élèves aux dangers de la route** (port du gilet fluo ...) et prêtera une attention particulière à la sécurité des arrêts de transports scolaires.

Soutien à l'enseignement supérieur

Ne relevant pas de son domaine propre de compétence, le Conseil départemental poursuivra à parité avec Le Mans Métropole son action en faveur de l'enseignement supérieur et notamment l'Université du Maine.

Le Conseil départemental appuiera l'ensemble des efforts entrepris pour **développer l'attractivité de l'Université et des écoles d'ingénieurs du Mans** à travers le soutien aux laboratoires de recherche, la mise en réseaux des établissements et le développement de liens étroits entre le monde universitaire et les entreprises.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

⑧ La Culture et le sport pour tous

"La culture pour tous et partout en Sarthe" : partant du principe que la culture n'est pas un simple "supplément d'âme" mais bien un outil permettant à chacun de construire sa citoyenneté, le Conseil départemental définira des priorités fortes pour élargir l'offre culturelle départementale tant dans son contenu que dans sa diffusion sur les territoires.

Le plan départemental d'éducation artistique et culturelle

A l'instar du schéma départemental des enseignements artistiques mis en place selon la loi de 2004, le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle qui sera destiné prioritairement à l'ensemble des collégiens sarthois afin de favoriser leur ouverture à l'Art et à la Culture. Ce dispositif développé sur 3 années s'articulera autour de deux idées maitresses : **une offre culturelle élargie et une ouverture aux partenariats avec les structures de l'ensemble des acteurs du monde culturel et artistique notamment les écoles de musique.**

Soutien à la lecture et l'édition

Soutien aux actions entreprises par la Bibliothèque Départementale pour animer le réseau départemental des bibliothèques à travers, notamment, la **création d'un prix littéraire départemental attribué par le public fréquentant le réseau départemental.**

Le soutien à la création et à la diffusion artistique

Soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant par la mise en place d'une politique équitable, lisible et transparente d'accompagnement des événements culturels et des artistes basée sur des critères connus de tous qui concerneront le professionnalisme de la structure, la diffusion sur le territoire départemental et la sensibilisation des publics traditionnellement éloignés de la culture. Le Conseil départemental proposera aux lieux de diffusion, aux compagnies et ensembles sarthois qui le souhaitent de signer des conventions triennales d'objectifs leur permettant de construire un projet dans la durée.

Afin d'éviter que territoire rural ne rime pas avec désert culturel, le Conseil départemental assurera un **travail de coordination de l'offre culturelle permettant de multiplier les représentations de spectacles vivants au sein de chaque territoire.** Cela passera notamment par un soutien à l'équipement des salles polyvalentes dans le cadre des Contrats de territoires départementaux. Par ailleurs, le Conseil départemental s'engagera plus fortement auprès des territoires manifestant une réelle volonté de structurer un projet culturel de territoire.

Mise en place d'une politique spécifique en faveur des arts plastiques reposant sur le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle, à la création d'une galerie d'expositions au sein de l'Hôtel du département et à la mise en place d'un guide internet des artistes en Sarthe. Une réflexion sera engagée avec les autres collectivités pour mieux assurer la sauvegarde des œuvres des artistes sarthois.

Convaincu que la mutualisation et la mise en réseau sont des réponses efficaces pour faire face aux enjeux de la diffusion cinématographique, le Conseil départemental mettra en œuvre une mission de coordination et d'animation des salles à l'échelle du département. Par ailleurs, le Conseil départemental accompagnera le passage vers le numérique des salles de cinéma non commerciales.

Enfin, le Conseil départemental cherchera à favoriser les projets permettant de développer les partenariats entre professionnels et amateurs.

Faire vivre le patrimoine

Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'action patrimoniale permettant d'accompagner, tant les projets associatifs d'animation du patrimoine, que les opérations de restauration de monuments historiques ou de bâtiments non protégés ainsi que les musées locaux et sites d'animations. Une attention toute particulière sera apportée à l'élargissement de l'offre culturelle au sein de l'Abbaye de l'Épau, du Prieuré de Vivoin, du Musée automobile de la Sarthe et du site archéologique d'Aubigné – Racan.

Les archives : lieu de mémoire collective et individuelle

Alors que les Archives Départementales de la Sarthe disposent désormais de locaux modernes permettant un accueil du public dans les meilleures conditions possibles, notre priorité sera de développer l'offre culturelle du site à travers la mise en réseau des usagers et structures œuvrant à la préservation de la mémoire départementale, le renforcement de l'accueil des scolaires dans le cadre du service éducatif des archives et la **création d'un cycle de conférences sur l'Histoire locale** en lien avec le département « Histoire et sciences humaines » de l'Université du Maine.

Le sport ne peut plus aujourd'hui être considéré selon le seul angle de la compétition. Il est traversé par les mutations de notre société et par l'évolution de la demande et du rapport qu'ont les usagers à la pratique sportive. Les enjeux du sport se sont élargis, il participe pleinement aux grands équilibres de la société et le Conseil départemental soutiendra et encouragera la pratique sportive à plusieurs titres :

La découverte et la pratique sportive par les jeunes

L'animation sportive départementale constitue l'originalité de la politique sportive du Conseil départemental. L'organisation de cette action s'articulera aujourd'hui autour des territoires intercommunaux. Elle s'intégrera de fait dans la logique des contrats de

territoires, notamment par le volet de **soutien à l'investissement des communes pour la réalisation et la rénovation des équipements sportifs**.

Le soutien au mouvement sportif

Le Conseil départemental maintiendra le soutien actuellement accordé aux mouvements sportifs dans **le respect des équilibres nécessaires entre sport professionnel, sport amateur et pratiques sportives de loisirs**.

Le conseil départemental apportera son soutien à l'APES (Association de promotion de l'emploi sportif 72) qui gère et met à disposition des associations sportives du département des animateurs.

Le Conseil départemental restera également l'acteur majeur des travaux de modernisation du Circuit des 24 heures dans le cadre du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans.

Sport et handicap

L'intégration et l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive sont désormais une réalité dans le département. L'action du Conseil départemental en la matière sera poursuivie et amplifiée.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Culture et le Sport ne peuvent pas être des variables d'ajustements budgétaires. Aussi, le Conseil départemental devra contribuer au dynamisme de la vie associative dans chacun des territoires.

La culture et le sport au cœur des cantons

Le Conseil départemental **maintiendra le dispositif des dotations cantonales** permettant de soutenir les actions de proximité au cœur de chaque canton. La somme mise à disposition des élus départementaux sera strictement proportionnelle aux nombres d'habitants de chaque territoire.

Encourager les actions de mutualisation entre les associations

Le Conseil départemental encouragera le principe de **mutualisation** en termes de démarches administratives, moyens de déplacements, achat de matériel, contrats de maintenance entre les associations du Département volontaires pour s'engager dans cette démarche.

Dégager les transversalités à partir de la Culture et du Sport

Le Conseil départemental devra veiller à **décloisonner les différents domaines d'expression sportive et culturelle** notamment en lien avec les actions sociales en direction des personnes en situation d'exclusion, d'isolement ou porteuses d'handicap.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

⑨ Promouvoir la Solidarité entre les peuples

Dans un espace de plus en plus mondialisé, l'action du Conseil départemental ne peut pas se limiter aux frontières du Département.

Soutenir les opérations de coopération décentralisée

En dehors des aides liées aux situations d'urgence, le Conseil départemental soutiendra les actions de coopération décentralisée à travers un fonds de soutien aux associations. Nous souhaitons que l'action du Conseil départemental envers les pays en voie de développement contribue à y **soutenir les initiatives de la société civile dans le cadre du co-développement**. L'implication d'acteurs locaux associatifs contribue notamment à la cohésion sociale et à la protection des populations peu protégées.

Le Conseil départemental cherchera à associer les Collèges sarthois aux opérations qu'il soutiendra.

Ouvrir la Sarthe sur l'Europe

Le Conseil départemental œuvrera aux côtés de la Région à l'ouverture de notre territoire sur l'Europe en s'impliquant dans les programmes européens notamment à travers les actions pour la jeunesse et les programmes de coopérations entre les régions d'Europe. **Un soutien particulier sera accordé aux actions entreprises par la Maison de l'Europe.**

De même, le Conseil départemental devra accentuer ses efforts de coordination des acteurs locaux afin que notre Département bénéficie davantage des aides européennes : FEDER, FSE ...



*l'énergie
solidaire!*

Un département acteur de la solidarité entre ses territoires

① Un département artisan de l'équilibre entre les territoires

Le maintien des équilibres territoriaux constitue un enjeu majeur du développement et de l'aménagement du territoire. En appuyant sa politique sur une plus grande solidarité, le Conseil départemental cherchera à réduire les disparités locales tout en préservant les atouts des territoires, et ainsi instaurer un nouvel équilibre entre ceux-ci en aidant davantage les plus fragiles, et notamment les territoires ruraux. Le développement équilibré et cohérent des territoires passe également par une collaboration étroite avec les acteurs locaux.

Un schéma stratégique pour construire la Sarthe de demain

Le Conseil départemental se dotera d'un **schéma stratégique en matière d'aménagement et de développement du territoire**. Composé d'un diagnostic et d'objectifs stratégiques, il complètera les schémas départementaux sans les remplacer mais en assurant leur cohérence. Il exprimera aussi clairement la stratégie du Conseil départemental en matière d'aménagement et de développement du territoire vis-à-vis de ses partenaires institutionnels que sont l'État, la Région, les pays, les intercommunalités et les communes. Il constituera à ce titre une base de discussion tant pour les projets supra départementaux (fonds européens...) qu'infra départementaux (contrats de territoire). Référentiel pour l'action départementale, ce document identifiera 2 grands objectifs :

- un développement équilibré, attractif et solidaire du territoire départemental,
- des conditions de vie meilleures pour les Sarthoises et les Sarthois.

Les contrats de territoires départementaux (CDT)

Les contrats de territoire départementaux que nous entendons mettre en place contribueront à l'équilibre du territoire départemental en instituant une plus grande solidarité entre les différents territoires. Ils déclineront la stratégie départementale tout en répondant aux besoins des territoires et de leur population.

Ces contrats signés à l'échelle des Communautés de communes, à partir d'un diagnostic partagé, recenseront les forces et les faiblesses des territoires et arrêteront les priorités d'intervention pour la durée fixée : 6 ans pour les objectifs, 3 ans pour le plan d'action.

Afin d'aider plus particulièrement les territoires à faibles ressources, nous considérerons que les sommes affectées à chaque contrat par le Conseil départemental ne devront pas dépendre uniquement d'un critère purement démographique mais également d'un coefficient de solidarité permettant d'**assurer une péréquation entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres (prise en compte du potentiel fiscal)**.

Les projets d'investissements retenus dans les CTD devront à notre sens porter sur les thématiques suivantes :

- Les équipements et services aux personnes (les équipements culturels et sportifs, les projets médicaux), les aides en faveur de l'habitat ;
- L'environnement (les politiques en faveur de l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets ménagers) ;
- Le développement économique et touristique ;
- Les infrastructures et réseaux notamment en matière d'internet haut débit et très haut débit.

Les CTD permettront de passer de la logique de guichet actuellement en œuvre à une logique de territoire dans le cadre d'un contrat de confiance entre les élus et le Conseil départemental. L'articulation avec les Contrats territoriaux régionaux sera recherchée en privilégiant les projets structurant dans les communes.

Le Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

En complément de son soutien aux investissements portés par les intercommunalités via les contrats de territoires, le Conseil départemental mettra en œuvre un fonds d'aides complémentaires pour certains équipements de proximité réalisés par les communes.

Ce fonds pourra également être mobilisé pour **soutenir des projets portant le maintien des derniers commerces de proximité**, l'aménagement des centre-bourgs, la modernisation de la voirie communale (ou départementale en agglomération), l'effacement des réseaux aériens.

Un accompagnement des communes et des EPCI dans l'ingénierie de leurs projets

Certains territoires infra départementaux ne disposent pas de capacités d'ingénierie leur permettant de bénéficier d'un éclairage technique sur leurs projets. Pour favoriser la mise en place de solutions de qualité, **le Conseil départemental renforcera les moyens d'accompagnement des collectivités qui en ont le plus besoin** :

- par la mobilisation de crédits d'ingénierie au sein des contrats de territoire ;
- par une présence accrue de ses services dans le conseil aux collectivités ;
- par l'intervention directe des organismes associés du Département (CAUE, Sarthe habitat, Secos) dans l'assistance aux communes et intercommunalités ;
- par la mise en place d'outil permettant aux collectivités de fédérer leurs commandes publiques dans un souci d'économies.

La création de Maisons du Département

Afin d'éviter la concentration des services départementaux sur l'agglomération mancelle, le Conseil départemental mettra en place **des Maisons du département équitablement réparties sur le territoire sarthois**.

Au plus près des citoyens, elles proposeront dans un même lieu la palette la plus complète de services à travers un dispositif d'accueil et de permanences régulières des services du Conseil départemental (travailleurs sociaux, PMI, MDPH, Maisons de l'emploi, CIDPA ...). Elles permettront de faciliter les démarches administratives et de donner de la lisibilité à l'action publique.

Le Conseil départemental proposera à ses partenaires de participer à l'animation des Maisons du Département en venant y élargir l'offre de services proposée en vue de la labellisation "Relais de services publics en milieu rural". Ainsi, les Maisons du Département pourront accueillir des permanences de Pôle emploi, de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse primaire d'assurance maladie, des Chambres consulaires, de la Mutualité sociale agricole ...

Favoriser et améliorer l'accès Internet pour tous

A l'heure où nombre de services administratifs, d'établissements scolaires, de moyens de communications et de médias fonctionnent avec le réseau Internet, un accès Internet suffisant pour tous sera une priorité de notre mandat.

Malgré les sommes importantes engagées par le Conseil départemental, des zones plus ou moins importantes du territoire ne bénéficient toujours pas d'une connexion internet satisfaisante.

La première priorité sera de permettre à chaque sarthois d'avoir une connexion internet satisfaisante. Pour cela, un accent particulier sera dirigé vers les zones blanches et isolées afin de résoudre les difficultés. L'accès haut débit ADSL sera renforcé là où cela est nécessaire, notamment par les nouvelles technologies VDSL en lien avec les collectivités. Parallèlement, le Conseil départemental poursuivra son engagement pour développer le très haut débit via la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental. L'action du syndicat mixte d'aménagement numérique pour le très haut débit sera renforcée en lien avec les intercommunalités et avec la possibilité d'utiliser le réseau aérien électrique pour déployer la fibre.

Ce déploiement sera priorisé sur les zones d'activités économiques, les espaces numériques publics, les établissements scolaires, les services publics (maisons de santé, médiathèques...), et les zones blanches.

② Un département défenseur de l'Économie, de l'Agriculture et du Tourisme

L'emploi doit devenir l'une des préoccupations majeures du Conseil départemental de la Sarthe à travers les aides à la création et à la gestion des entreprises ainsi que par le soutien affirmé au réseau des opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet.

Favoriser l'implantation d'entreprises

En matière économique, le Conseil départemental se fixera comme objectif majeur de renforcer l'attractivité de la Sarthe tout en préservant l'équilibre des territoires. C'est dans ce contexte qu'il mettra en œuvre un schéma départemental des zones d'activités visant notamment au développement aux Zones d'activités d'intérêt départemental. Dans ce cadre, **le Conseil départemental cessera son soutien financier des parcs d'activités fantômes pour redéployer ses crédits vers plus d'efficacité en termes de créations d'emplois et de richesses.**

Par ailleurs, le Conseil départemental soutiendra, dans le cadre des contrats de territoire, les zones d'intérêt communautaire en capacité de répondre aux besoins d'implantation, à court terme d'entreprises industrielles, de services ou artisanales. Le Conseil départemental poursuivra son action de soutien à la construction de bâtiments blancs sur les zones d'activités.

Enfin, la situation et les dessertes exceptionnelles dont profite le territoire sarthois justifient les réalisations et les projets dans de nombreux secteurs avec notamment avec le développement du ferroutage. Le Conseil départemental devra donner plus de cohérence aux projets actuellement développés et inscrire son action dans un équilibre du territoire.

Priorité au développement de l'économie sarthoise

Le Conseil départemental en lien avec ses partenaires devra donner la priorité à la création d'emplois à partir du tissu local à travers un meilleur accompagnement des créateurs d'entreprises en termes de conseil, de structures d'accueil (notamment les pépinières d'entreprises) et d'aides au développement.

Un plan stratégique de développement économique sera mis en œuvre en lien avec les Pays et communautés de communes en visant au développement d'emplois dans des secteurs aux potentialités importantes comme par exemple les technologies liées au développement durable, l'agro alimentaire, le numérique...

La stratégie de filières devra être renforcée afin de pérenniser l'activité et l'emploi. L'innovation devra être encouragée en lien avec la Région.

Des efforts particuliers en direction des artisans devront être accomplis afin de leur permettre d'assurer la transmission de leurs entreprises mais également trouver une main d'œuvre qualifiée dans les secteurs actuellement déficitaires. Sur ce dernier point, nous conclurons un partenariat entre le Conseil départemental et la Région des Pays de la Loire, compétente en matière de formation.

Par ailleurs, des efforts seront également entrepris pour multiplier les passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation afin de favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise.

Enfin la politique d'investissements du Conseil départemental permettra de soutenir l'activité de l'économie sarthoise notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Soutenir le développement des entreprises

Afin de gagner en compétitivité, les entreprises sont régulièrement contraintes à réaliser des investissements matériel et / ou mobilier. Conscient de la difficulté de mener à bien ces projets dans un contexte économique difficile, le Conseil départemental soutiendra ces opérations par le biais d'une subvention ou le versement d'une avance remboursable. Ces aides seront conditionnées au nombre d'emplois créés (ou maintenus) et au niveau d'engagement de l'entreprise en matières environnementales et sociales.

Mieux accompagner l'Économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente une part de plus en plus importante de notre économie. Elle est porteuse d'innovation à la fois dans les modes d'organisation de l'entreprise mais aussi dans ses modalités d'action. Le Conseil départemental proposera d'**intégrer un volet ESS au Schéma départemental de développement économique.**

Soutenir une agriculture de qualité

Le développement harmonieux des territoires nécessite de protéger et d'aménager les espaces agricoles : à ce titre, le Conseil départemental mettra en œuvre les compétences qui lui sont données par la loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux, en matière de périmètres de protection agricole et d'aménagement foncier.

Le Conseil départemental encouragera **un développement agricole durable fondé sur la maîtrise des impacts environnementaux de l'agriculture.** Son intervention en faveur de l'agriculture durable se traduira par plusieurs programmes d'aide en direction des exploitations agricoles ou de groupes d'agriculteurs (plantation de haies et bosquets, hydraulique agricole, bâtiment agricole et paysage) avec un appui particulier accordé à l'agriculture biologique et raisonnée.

Afin de permettre le renouvellement des actifs agricoles et assurer le maintien d'un maximum d'exploitations agricoles réparties de manière équilibrée sur le territoire sarthois, le Conseil départemental soutiendra les actions visant à assurer la transmission et la pérennité des installations, notamment par des aides dirigées vers les jeunes agriculteurs.

De même, le Conseil départemental favorisera l'ensemble des actions permettant de valoriser le métier d'agriculteur notamment les opérations à destination du milieu urbain.

Enfin, de nombreuses entreprises et exploitations de notre territoire sont pionnières en matière de gestion des sols et des pâturages, leurs techniques permettant des hausses de rendements considérables avec une forte limitation des intrants. En dehors des syndicats professionnels et de quelques associations, elles n'ont pas les moyens ou la disponibilité pour communiquer sur ces techniques malgré tout l'intérêt de leur démarche. Le Conseil départemental proposera à ses partenaires, la mise en place d'une structure les incitant à travailler en réseau et assurant le transfert et la promotion de leurs technologies.

L'économie verte au cœur du développement de notre département.

Sur cet axe, l'action sera multiple et rapide car elle aura un double effet : créer des emplois et préserver l'environnement.

La Sarthe étant de département le plus boisé des Pays de la Loire, **le développement de la filière bois sera renforcé dans un souci de maîtrise de la ressource.**

L'agri-écologie sera enfin développée : les projets de méthanisation en lien avec les agriculteurs seront privilégiés et accompagnés par le conseil départemental.

Les projets de collectivités visant au développement des énergies renouvelables (éolien par exemple) ne seront pas exclus de la stratégie départementale et seront étudiés de manière attentive en lien avec les schémas régionaux.

Favoriser les circuits courts pour soutenir une agriculture de proximité

Le Conseil départemental sera solidaire des producteurs locaux en soutenant le développement des filières courtes. Moins d'intermédiaires du champ à l'assiette et plus d'avantages pour les producteurs comme pour les consommateurs. Pour cela, le Conseil départemental mettra en place **une plateforme d'achats pour les restaurants scolaires des collèges pour faciliter l'approvisionnement des cantines en marchandises issues de l'agriculture locale.** Cette structure pourrait être étendue aux autres centres de restaurations collectives : écoles, lycées, entreprises, établissements pour personnes âgées. De même, nous proposerons en lien avec la Chambre d'agriculture, la mise en place d'une banque de données sur toutes les formes de vente directe sur le territoire sarthois afin de mutualiser les expériences. Les actions de lutte contre le gaspillage seront accompagnées au niveau des établissements scolaires.

Promouvoir le tourisme

Les actions touristiques départementales s'inscriront dans un nouveau Programme d'Actions Touristiques pour 2015 – 2021 qui développera les objectifs suivants :

- Conforter la filière touristique en s'appuyant sur la diversité des richesses patrimoniales, naturelles et paysagères d'une part et sur le savoir-faire de professionnels Sarthois (artisanat d'art, culture ...). Sur cette question, le Conseil départemental fédérera les initiatives des O.T.S.I et l'ensemble des actions au plan départemental en tenant compte des spécificités et du positionnement thématique de chaque pays.
- **Développer le tourisme de proximité en permettant aux Sarthois de redécouvrir les atouts de notre Département ;**
- "Mise en tourisme" d'axes à valoriser : cours d'eau, grands itinéraires de randonnée, volet « vélos » du Plan départemental de Déplacements ;
- Coordonner la promotion et la commercialisation des produits touristiques.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

③ Un département promoteur d'un habitat de qualité

Dans le cadre de sa politique d'aménagement équilibré et solidaire du territoire, le Conseil départemental souhaite assurer à tous les habitants de meilleures conditions d'accès à un habitat abordable et de qualité dans l'ensemble du département.

Quatre actions prioritaires

- **Augmenter l'offre nouvelle de logement social, diversifiée, de qualité, et adaptée aux besoins des habitants et des territoires ;**
- Maîtriser la nature et la localisation du développement de l'offre d'habitat dans un objectif social, économique et environnemental ;
- Etudier un nouveau programme de réhabilitation des logements du parc public pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux ;
- Adapter les logements du parc privé et soutenir fortement le développement d'une offre locative abordable pour les ménages les plus modestes, en particulier dans les secteurs prioritaires.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le Conseil départemental s'appuiera sur divers moyens d'actions :

- Le Plan départemental de l'habitat à remettre à niveau ;
- un guide de l'habitat à l'usage des élus et les protocoles avec les bailleurs sociaux ;
- les contrats de territoire qui comporteront un volet habitat ;
- La délégation de compétence des aides publiques au logement pour maîtriser et adapter les aides de l'État aux besoins du Département ;
- Des participations renforcées en faveur de la production d'une offre nouvelle et de la réhabilitation du parc locatif social pour les bailleurs sociaux et les collectivités locales.
- Le soutien renforcé à Sarthe Habitat (Office Public de l'Habitat départemental).

Création d'un fonds « Habitat – Maîtrise de l'énergie »

Afin de permettre aux ménages les plus démunis de réaliser des économies d'énergie et rompre parfois avec la spirale du surendettement, le Conseil départemental proposera à ses partenaires du Fonds de Solidarité Logement de créer un Fonds «Habitat – Maîtrise de l'énergie» afin d'**intervenir de manière efficace et massive sur le champ de la maîtrise de l'énergie**. Géré par le FSL, ce fonds prendra la forme d'aides complémentaires permettant d'éviter les impayés d'énergies ou financer des travaux dans les habitats énergivores indignes.

En complément, un accompagnement pédagogique des usagers sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie sera organisé en lien avec l'ADEME, les collectivités locales et les fournisseurs d'énergie.

④ Un département organisateur des déplacements en intermodalité

Les compétences routières et transports interurbains donnent une responsabilité importante au Conseil départemental dans l'organisation des déplacements à l'échelle du territoire départemental.

Un Plan départemental des déplacements

Le Conseil départemental mettra en œuvre un plan départemental des déplacements visant à donner une **plus grande cohérence à la politique départementale des Transports** en regroupant sous une seule et même direction l'ensemble des questions liées aux déplacements : TIS, routes et itinéraires vélos.

Le plan départemental sera organisé autour de la notion transversale du développement durable et développera cinq axes d'actions : favoriser les transports collectifs, développer l'intermodalité entre les différents modes de transport, poursuivre la modernisation du réseau routier et développer les modes de transports doux.

Favoriser les Transports collectifs

Favoriser la mobilité de l'ensemble des citoyens de Sarthe, en particulier des personnes en difficulté, et inciter au développement des modes alternatifs à la voiture particulière dans une logique de développement durable, tels seront les objectifs du Département dans le domaine des transports collectifs.

La préparation de la nouvelle Délégation de service public pour les transports départementaux (2018) permettra d'engager une réflexion pour **desservir plus efficacement l'ensemble du territoire à partir des lignes TIS express** qui devront être développés. La flotte des TIS devra être mieux adaptée au nombre de voyageurs transportés afin de permettre des économies d'échelles. Le Conseil départemental poursuivra la mise en œuvre de transport à la demande, notamment à destination des personnes handicapées. Le principe des transports à la demande devra être encouragé.

Responsable du ramassage scolaire, le Conseil départemental devra veiller à maintenir une desserte de qualité tout en assurant la sécurité maximum des enfants aux arrêts de car. Les critères permettant de créer un nouvel arrêt de ramassage devront être revus notamment à travers une meilleure coordination avec les élus municipaux.

Développer l'intermodalité entre les différents modes de transport

Le Conseil départemental participera, dans le respect de ses compétences, à l'amélioration des infrastructures permettant le développement du transport ferroviaire sur le territoire départemental notamment à travers la **participation au financement des haltes ferroviaires**. Le développement de l'intermodalité devra permettre à terme de supprimer les doublons existants sur certains itinéraires entre les TIS et les TER ; cela nécessitera une plus grande cohérence entre les horaires des TIS et des TER.

Ainsi, le Conseil départemental poursuivra son action au sein du Pays du Mans visant à une meilleure organisation des déplacements autour de l'agglomération mancelle par son implication dans le pôle métropolitain. A ce titre, la mise en synergie des différents réseaux de transports sera une priorité à travers la mise en place d'un titre de transport unique permettant d'accéder aux réseaux TIS, Setram et SNCF.

Enfin, le Conseil départemental relancera le site internet dédié au covoiturage en collaboration avec Le Mans Métropole notamment à travers l'aménagement et la signalisation d'aires de covoiturage au niveau du département définies en lien avec les communes et les intercommunalités.

Moderniser le réseau routier

Le Conseil départemental gère, entretient et modernise son réseau routier constitué de 4 276 km de routes départementales. Comme dans les autres départements, depuis 2006, il n'y a plus de routes nationales en Sarthe. L'Etat a transféré sa voirie au Département avec les agents de la Direction Départementale de l'Équipement affectés aux routes. La direction des routes avec ses 330 agents, répartis sur cinq agences techniques intervient quotidiennement au service des usagers de la route.

Au delà de l'entretien et de l'exploitation du réseau départemental, le Conseil départemental contribuera à moderniser son réseau routier dans le cadre d'**une programmation lisible et cohérente avec le souci permanent d'un aménagement durable et équilibré du territoire**. Dans ce cadre, la question des axes transversaux devra faire l'objet d'un examen particulier.

Une réflexion sera engagée pour faire du réseau autoroutier des voies de circulation privilégiées pour les véhicules en transit ou pour le contournement du Mans. Un plan de renforcement de la sécurité sur les routes départementales sera mis en œuvre par des aménagements de sécurité adaptés et par l'étude de la limitation de vitesse dans certaines à risques ou quand l'urbanisation s'est développée.

Développer les modes de transports doux

Le volet «déplacements doux» du Plan départemental de déplacements devra permettre la mise en œuvre de nouveaux itinéraires Vélo sous maîtrise d'ouvrage départementale. **Un dispositif permettant le transport des vélos par les TIS sera expérimenté** afin de favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun.

Le Conseil départemental expérimentera la création d'itinéraires vélos de proximité permettant de mieux relier les communes assurant un rôle de centralité.

Promouvoir la sécurité routière

Alors que le nombre d'accidents sur les routes sarthoises repart à la hausse, le Conseil départemental mettra en œuvre un plan départemental de sécurité routière visant à aménager les sites les plus accidentogènes. Un accent sera mis sur le **développement des actions la prévention**.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

⑤ Un département responsable face au défi environnemental

Loin des grands discours sur la nécessité de promouvoir le développement durable, nous préférons des actes concrets. C'est pourquoi l'ensemble des politiques départementales devra désormais intégrer la notion de développement durable qui ne peut se concevoir comme une politique séparée des autres mais bien comme une politique transversale. Un volet développement durable devra désormais être présent dans l'ensemble des actions menées ou encouragées par le Conseil départemental.

Un Agenda 21 pour le Conseil départemental de la Sarthe

Le développement durable est l'affaire de tous ! Fort de cette idée, le Conseil départemental de la Sarthe s'engagera à réaliser son **agenda 21, plan d'action pour le développement durable**. Ce nouvel outil permettra de faire évoluer nos politiques par une approche globale des enjeux économiques et une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux.

Une charte de l'EAU

Le territoire départemental est marqué par la présence de milieux aquatiques d'une grande richesse écologique et économique mais dont l'équilibre écologique demeure fragile. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en œuvre **une Charte de l'Eau permettant une gestion intégrée de toutes les questions concernant la gestion des eaux de surface ou souterraines et la protection des milieux naturels**. La charte de l'Eau pourra s'articuler autour de 4 objectifs prioritaires : la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau, la protection et la valorisation des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau et zones humides) par une gestion équilibrée, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la lutte contre les inondations.

A ce titre, le Conseil départemental s'attachera à :

- veiller à l'impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques des projets dont il assure la maîtrise d'ouvrage (routes, collèges, bâtiments...), en particulier dans le cadre de son Agenda 21 ;
- soutenir les projets d'aménagement hydraulique, d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées permettant la préservation de la qualité des ressources en eau et des zones humides, tout en privilégiant les actions intégrant le développement durable ;
- continuer à disposer de capacités d'expertise et de connaissance en particulier en hydrogéologie et en assainissement en soutien aux communes, syndicats d'eau et d'assainissement ;

- soutenir les collectivités locales qui accepteront de mener dans un cadre public et collectif des opérations de mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome des particuliers ;
- encourager les économies d'eau en s'adressant en priorité aux collectivités locales et au monde agricole ;
- poursuivre la lutte contre les pollutions azotées et phosphorées et limiter les usages et les transferts de pesticides ;
- mieux prendre en compte le risque d'inondations par la poursuite des opérations actuellement mises en œuvre par les collectivités sarthoises notamment par la recherche de solutions concertées en amont de l'agglomération ;
- à participer à la «gouvernance» de l'eau sur le territoire, à différents niveaux de l'organisation de la gestion de l'eau dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau et des trois SAGE ;
- à contribuer à la mise en place de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des Sages afin de permettre la bonne exécution des scénarii retenus.

Assurer le suivi du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PEDMA)

Le Conseil départemental ne dispose à ce jour d'aucune compétence obligatoire en matière de collecte ou traitement des déchets. Sa seule compétence obligatoire est l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Le nouveau plan adopté à l'unanimité des élus met l'accent sur le développement de la prévention de la production de déchets. Le Conseil départemental devra poursuivre la mise en œuvre de ce plan, principalement par le **soutien aux collectivités en charge de la gestion des déchets**, mais également en agissant sur ses propres pratiques. Il en assurera aussi l'évaluation et la mise à jour régulière.

Le Conseil départemental soutiendra également les petites entreprises dans la gestion des déchets notamment dans l'artisanat du bâtiment, les secteurs des métiers de bouche et de l'automobile.

Enfin, le Conseil départemental devra encourager les expériences permettant de lutter contre toutes les formes de gaspillage à commencer par le gaspillage alimentaire. De même, les projets permettant de redonner une seconde vie aux objets usagés seront mieux soutenus dans le cadre du PEDMA : «recyclerie», «repair café» ...

Énergies renouvelables – Maîtrise de l'énergie

Bien que ne disposant pas de compétence obligatoire en matière d'énergie, le Conseil départemental s'investira dans ce domaine pour favoriser les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables :

- en renforçant son action en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire de son patrimoine. Ainsi le Conseil départemental s'engagera à **réaliser ses bâtiments neufs ou de réhabiliter l'existant au minimum selon les normes «basse consommation»** ;
- en soutenant les projets de réhabilitation des logements sociaux visant à la diminution de la consommation d'énergie ;

- en suivant de près le développement éolien dans le cadre des études relatives à la création de "Zones de Développement Eolien" (ZDE) ;
- en encourageant et soutenant les projets visant à développer la biomasse et la méthanisation permettant la production de biogaz.

Protéger les espaces naturels sensibles

Le Conseil départemental est compétent pour acheter, protéger et valoriser les espaces naturels sensibles, grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) dédiée à cette action. A ce titre, le Conseil départemental poursuivra sa politique de gestion appropriée de protection et d'ouverture des espaces naturels sensibles au public et soutiendra les actions similaires menées par ses divers partenaires.

Le Conseil départemental développera **une politique partenariale avec les différents acteurs œuvrant pour la protection de la nature et la préservation des milieux naturels** à travers :

- les partenariats «connaissance de la nature» et/ou d'éducation à l'environnement permettent d'aider les associations dans la mesure où leurs actions d'intérêt général concourent aux objectifs du Département en matière d'environnement,
- les partenariats de projets permettent de subventionner les projets locaux de protection des milieux naturels dès lors que l'objectif du projet est conforme aux objectifs de la politique en faveur des espaces naturels sensibles (protection des milieux naturels et ouverture raisonnée au public).

Développer la filière bois

Avec 113 000 hectares d'espaces boisés, la Sarthe est un Département où la forêt occupe une place importante. Aussi, le Conseil départemental **accompagnera les collectivités, les entreprises et les particuliers dans l'aménagement de la forêt et le développement de la filière bois** à travers :

- un appui technique pour entretenir, exploiter, valoriser les forêts en lien avec les organismes existants ;
- l'accompagnement des chefs d'entreprise ou salariés de la filière bois souhaitant élaborer ou développer un projet économique.
- Favorisant l'usage du bois dans les constructions publiques et privées.

L'éducation à l'environnement

Le volet « éducation à l'environnement » est une condition essentielle à une réelle sensibilisation de la population aux enjeux écologiques. Aussi, le Conseil départemental mettra en œuvre **une politique de sensibilisation du grand public aux questions environnementales** en lui ouvrant ses espaces naturels.

Une politique spécifique sera également menée à destination des collégiens du département, par l'encouragement à la réalisation de projets pédagogiques axés sur l'environnement ainsi que le soutien aux initiatives locales qui répondent aux orientations du Département en matière de développement durable.

❶ Pour une citoyenneté départementale active

La gestion d'une collectivité aussi importante que le Conseil départemental ne peut se concevoir sans la volonté d'associer les forces vives du Département aux travaux et aux réflexions des élus. Nous nous engagerons dans un processus de démocratie participative qui permettra à chacun de participer à la vie de la collectivité.

Des conseils consultatifs pour associer les forces vives du département

Afin de permettre le débat et d'ajuster les politiques départementales avec la réalité du terrain, le Conseil départemental mettra en place dans l'ensemble de ses domaines de compétences, des Conseils consultatifs associant les forces vives du département.

Les associations et structures à caractère départemental seront ainsi régulièrement invitées à faire le point avec les élus départementaux sur la politique départementale concernant leur domaine d'action. Entre autre, une structure associant les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour les questions touchant à la politique de l'insertion sera mise en place. Aussi, une commission associant les Principaux, les associations départementales de parents d'élèves et les syndicats des personnels pour tout ce qui concerne les collèges.

Des visites sur chaque canton

Chaque mois, le Président du Conseil départemental organisera sur une journée complète une visite cantonale : visite d'un collège, rencontre avec les agents du Conseil départemental, visite d'entreprises, d'exploitations agricoles ou de réalisations publiques ... Ces journées comporteront une réunion avec tous les maires et adjoints du canton **et une réunion publique où l'ensemble des habitants** seront invités à venir débattre et interroger les élus.

La mise en place de Conseils dans chaque canton

Le Conseil départemental encouragera la mise en place de Conseils cantonaux déjà expérimentés par les conseillers départementaux de gauche. Ces instances de démocratie locale réunissent régulièrement, les élus, responsables associatifs et citoyens intéressés par la vie de leur canton. Sous la conduite du Conseiller départemental, ils **débattent de tout ce qui fait la vie du canton et du département**. Ils seront notamment associés à l'élaboration des Contrats Territoriaux Départementaux dans le cadre d'un conseil de développement.

Le travail de proximité des Conseillers départementaux de gauche

Chaque Conseiller départemental de notre majorité poursuivra son travail de proximité sous les formes que vous connaissez et qui sont propre à chacun d'entre eux : **permanences régulières, présence sur le terrain**, Conseil cantonal, publication de lettres d'information, tenue d'un blog ou site internet ... tous ces moyens n'ont qu'un seul but : assurer une meilleure circulation de l'information au sein de chaque canton.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

🗳️ Des élus qui se consacrent pleinement au Conseil départemental

Dans le cadre de l'alternance, une nouvelle équipe arrivera à la direction du Conseil départemental. Conformément à nos valeurs et principes, nous nous engagerons en faveur du non-cumul des fonctions locales et nationales.

Un Président à plein-temps dans le département

Gérer une collectivité de plus de 2 000 agents et de près de 640 millions d'euros de budget de fonctionnement n'est pas compatible avec l'exercice de responsabilités nationales à Paris. C'est pourquoi, **le Président du Conseil départemental s'engagera à gérer le département depuis le département**. Il pourra ainsi se consacrer pleinement à la gestion du territoire départemental en étant présent quotidiennement dans le Département aux côtés des Sarthoises et des Sarthois.

Des Vice-président(e)s en responsabilité

Chaque Vice – Président-e se verra confier une délégation portant sur les champs d'action et de compétences du Conseil départemental. Il aura en charge de suivre la mise en œuvre des politiques départementales en lien avec les services et les forces vives du Département.

Les délégations des vice-président(e)s seront ajustées pour tenir compte des charges de travail induites par des délégations actuellement trop lourde. Ainsi, un élu sera en responsabilité directe sur chacun de ces thèmes :

- Politique sociale de proximité ;
- Politique départementale en faveur des personnes âgées
- Soutien aux personnes handicapées;
- Politique contractuelle et développement équilibré du territoire ;
- Enfance, famille, jeunesse ;
- Emploi et insertion ;
- Éducation, formation ;
- Aménagement du territoire et politique territoriale contractuelle ;
- Économie, tourisme, agriculture et développement rural ;
- Déplacements, routes et transports ;
- Habitat, logement et, gestion du patrimoine départemental ;
- Développement durable et politique de l'eau ;
- Culture et sports ;
- Finances et personnel.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

③ Faire vivre le débat et le pluralisme au sein du Conseil départemental

Profondément attachés aux valeurs républicaines, nous considérons que le Conseil départemental devra être exemplaire dans le respect du pluralisme et des opinions de ses membres. Un Conseil départemental n'est pas formé d'élus issus d'un scrutin de listes. Il est composé d'élue(s) qui ont tous dans leur canton respectif remporté la confiance de leurs concitoyens et sont donc à ce titre aussi légitimes qu'ils appartiennent à la minorité ou la majorité.

Des commissions de travail et d'étude pour débattre des dossiers

Afin de susciter un vrai débat au sein de l'Assemblée, le mode de travail des commissions sera totalement modifié afin de leur permettre d'**étudier les propositions de l'ensemble des Conseillers départementaux** ; et non plus être de simples chambres d'enregistrement des décisions comme c'est actuellement le cas. Elles seront chargées de mener des réflexions stratégiques sur les politiques départementales et d'évaluer l'impact de ces dernières.

Des médias départementaux pluralistes

Le magazine et le site Internet du Conseil départemental seront remodelés afin de **permettre l'expression de tous** en donnant la parole régulièrement à tous les Conseillers départementaux tant ceux de la majorité que ceux de la minorité et en veillant à un traitement équitable de l'ensemble des territoires. De même, l'usage des réseaux sociaux pour communiquer sur les actions du Département devra être favorisé.

Un statut pour l'opposition

En complément du Règlement intérieur de l'Assemblée, notre nouvelle majorité proposera à la minorité la rédaction conjointe d'**un statut de l'opposition définissant les moyens et les droits de la minorité départementale** :

- Pluralisme des médias départementaux ;
- Possibilité pour la minorité de faire étudier par les services et les commissions compétentes ses propres propositions plusieurs fois par an.
- Obligation de l'exécutif d'associer à chaque déplacement le Conseiller départemental concerné même s'il appartient à la minorité.

Ce statut qui modifiera radicalement les rapports entre majorité et minorité donnant sa place à l'ensemble des élus du suffrage universel et permettant de gagner en efficacité dans le respect du pluralisme, de la démocratie et de nos valeurs républicaines.



*l'énergie
solidaire!*

**Un département qui protège et
soutient tous ses habitants**

④ Pour un dialogue social apaisé et efficace au sein de la collectivité

Avec près de 2 500 agents le Conseil départemental de la Sarthe est devenu une «entreprise» de grande ampleur dans laquelle les relations sociales doivent être améliorées entre les élus, la direction départementale et les organisations syndicales.

Faire vivre les instances paritaires

La Commission Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité, instances paritaires de consultation des salariés sur l'organisation et les conditions de travail au sein de la collectivité seront réunis régulièrement en formation restreinte (commissions et réunions de travail) afin de **favoriser le dialogue social au sein de la Collectivité**.

Des rencontres régulières entre les élus et le personnel

Chaque semestre, le Président du Conseil départemental et l'élue(e) en charge du personnel recevront les représentants du personnel du Conseil départemental pour faire le point sur la vie de la collectivité et les chantiers en cours. Lors des visites cantonales, **un temps spécifique sera consacré à une rencontre entre les élus et les personnels territorialisés**.

Par ailleurs, chaque Vice-président(e) sera invité(e) à rencontrer régulièrement les représentants du personnel pour les questions relevant de sa compétence directe.

Une charte de fonctionnement pour favoriser l'exercice des droits syndicaux

Dans le cadre d'un dialogue social constructif, le Conseil départemental élaborera avec les représentants du personnel **une charte de fonctionnement permettant de réglementer l'exercice du droit syndical conformément aux dispositions législatives et réglementaires**.

La mise en œuvre de notre projet s'étalera sur la durée de la mandature et se concrétisera par des engagements budgétaires répartis sur 6 exercices. Le budget supplémentaire 2015 permettra dès le mois de juin le lancement de nombreuses actions.

Dépenser autrement

Dans la grande majorité des cas, nos propositions ne nécessiteront pas de crédits nouveaux car il s'agit avant tout de dépenser autrement. Pour mémoire, le Budget annuel du Conseil départemental s'élève à près de 640 millions d'euros, il permet la mise en œuvre de nombreuses politiques d'autant plus que des économies sont réalisables.

Des économies sont possibles sans réduire la qualité de l'intervention du Conseil départemental auprès des Sarthois et des communes. A chaque session, la nouvelle majorité départementale présentera **le tableau de bord des économies réalisées et l'affectation des crédits dégagés.**

La suppression de certaines actions et la réduction de certaines lignes de crédits permettront également des redéploiements de crédits au sein même du budget.

Consolider les recettes du Conseil départemental

L'évolution maîtrisée de la fiscalité locale constituera **une rupture avec l'augmentation des impôts locaux par la majorité actuelle** depuis une dizaine d'années.

Soutenir l'activité des entreprises et l'emploi par une politique d'investissements équilibrée

Les collectivités représentent près de 70 % de l'activité des entreprises notamment dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Le Conseil départemental contribuera au **soutien des entreprises par une politique d'investissement équilibrée**. La dette sera maîtrisée dans un contexte où les taux d'intérêts sont historiquement bas et les investissements nécessaires seront pérennisés (collèges, maisons de santé, infrastructures, soutien aux collectivités pour leurs projets...).

Les emprunts publics seront privilégiés auprès de la caisse des dépôts et des consignations et auprès de la banque européenne d'Investissement afin de structurer une dette saine et afin de maîtriser les charges financières dues aux intérêts.